



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MONSIEUR LE PRÉFET,  
MESDAMES LES MAIRESSES,  
MESSIEURS LES MAIRES,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoquée par Mylène Perrier, directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*, pour être tenue le mardi 2 septembre 2025 à 15h00, au Centre sportif des Pays-d'en-Haut, dans la salle multifonctionnelle, situé au 252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- Ouverture
- Notification de l'avis de convocation
- Adoption de l'ordre du jour
- Saint-Sauveur - Désapprobation du règlement 221-08-2025
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Conformément à l'article 332.1 du *Code municipal du Québec*, un membre du conseil peut participer à distance à une séance du conseil permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir ou de s'entendre en temps réel. Si vous désirez exercer ce droit, nous vous prions de nous en avertir le plus rapidement possible afin que nous prenions les mesures nécessaires à cet effet.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MRC des Pays-d'en-Haut

Mme Mylène Perrier,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffière soussigné(e), de la  
Municipalité de ville d'Estérel certifie sous mon serment  
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le  
2 sept 2025, entre 9 h et 15 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 sept 2025